

## LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

### Séance du 06 novembre 2025

**Membres en exercice :**

**15**

Date de la convocation: 27/10/2025

*Le six novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire*

**Présents : 14**

**Présents** : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Sébastien RAYNAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Céline HÉLIAS, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON

**Contre : 0**

**Représentés** :

**Abstentions : 0**

**Excusés** : Sébastien JACQUES

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Gilles PASCAL

---

**Objet : Demande de subvention au titre du fonds de concours 2025 de la Communauté de communes Randon-Margeride pour le projet de réhabilitation de la cantine et salle polyvalente à Lachamp - DE\_2025\_024**

Madame le maire expose à l'assemblée municipale,

Vu la délibération n° DE\_042\_2025 du 08 avril 2025 de la Communauté de communes Randon-Margeride relative au règlement d'attribution des fonds de concours intercommunal ;

Vu le projet de réhabilitation de la cantine de l'école et de la salle polyvalente sises dans l'ancienne auberge de Lachamp.

Le maire rappelle que l'objectif de ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Dans un premier temps, répondre à un besoin urgent pour installer la cantine de l'école dans l'ancienne auberge dans des conditions de confort d'usage et de respect des normes actuelles ; utiliser les surfaces déjà existantes sans création d'extension ; pérenniser le bâti communal.

A long terme mutualiser différents besoins dans un seul bâtiment en utilisant la salle de la cantine en salle associative et polyvalente qui fait défaut sur la commune ; préserver l'avenir et le bâtiment pour une mutation ultérieure en auberge, si les besoins évoluent.

Date de transmission de l'acte: 18/11/2025

Date de réception de l'AR: 18/11/2025

048-200083335-DE\_2025\_024-DE

A G E D I

Elle présente le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL - prévisionnel				
CHARGES		PRODUITS		
437 974,97 €		437 974,97 €		Taux
<b>TRAVAUX</b>	<b>398 884,31 €</b>	<b>Aides publiques</b>	<b>261 241,00 €</b>	59,65%
Lot 1 Gros Œuvre Maçonnerie VRD	107 757,47 €	Etat DSIL	136 756,00 €	31,22%
Lot 2 Couverture	13 328,14 €	Fonds vert	31 101,00 €	7,10%
Lot 3 Menuiseries Extérieures Aluminium	32 320,00 €	Département	54 702,00 €	12,49%
Lot 4 Menuiseries intérieures bois – Agencement	23 413,75 €	SDEE MO CHENE 1	8 080,00 €	1,84%
Lot 5 Doublages - cloisons sèches - plafonds	42 302,10 €	SDEE MO SEQUOIA 3	10 602,00 €	2,42%
Lot 6 Carrelage - Faïences	30 163,58 €	Communauté de communes Randon Margeride	20 000,00 €	4,57%
Lot 7 Plafonds démontables	16 438,05 €			
Lot 8 Enduits extérieurs	8 397,16 €			
Lot 9 Enduits extérieurs	3 146,18 €			
Lot 10 Peinture	39 622,21 €			
Lot 11 Plomberie – Sanitaires - VMC	48 204,69 €			
Lot 12 Cuisine	33 000,00 €			
Lot 13 Nettoyage	790,98 €			
<b>HONORAIRES</b>	<b>39 090,66 €</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>176 733,97 €</b>	40,35%
MOE	39 090,66 €	La chamb Ribennes	176 733,97 €	40,35%

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement comme défini ci-dessus.
- Sollicite une aide financière de la Communauté de communes Randon-Margeride à hauteur de 20 000,00 € au titre du fonds de concours 2025.
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,  
Gilles PASCAL

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télécours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 18 / 11 / 2025  
et publié ou notifié  
le 18 / 11 / 2025



Date de transmission de l'acte: 18/11/2025  
Date de réception de l'AR: 18/11/2025  
048-200083335-DE\_2025\_024-DE  
A G E D I